

Demande de décision révisant les décisions de reconnaissance de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, de Services de dépôt et de compensation CDS inc. et de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

Le 3 mai 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) a reconnu la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) à titre de chambre de compensation en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14-01, Décision 2012-PDG-0078.

Le 5 juillet 2012, l'Autorité a reconnu Corporation d'Acquisition Groupe Maple (devenu Groupe TMX Limitée), la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et Services de dépôt et de compensation CDS inc. (collectivement « CDS ») à titre de chambre de compensation en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, Décision n°2012-PDG-0142.

Le 14 août 2017, la CDS et la CDCC ont déposé conjointement une demande de décision révisant la définition d'administrateur « indépendant » des décisions de reconnaissances de la CDS et la CDCC afin de permettre à une personne d'être administrateur indépendant à la fois de la CDS et la CDCC, nonobstant le fait que cette personne est un administrateur des deux chambres de compensation, et pourvu que cette personne respecte tous les autres critères d'indépendance des administrateurs énoncés dans les décisions de reconnaissance de la CDC et la CDCC.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2017-10-12, Vol. 14, n°40).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 11 novembre 2017, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Martin Picard
Analyste à la réglementation
Direction des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4347
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4347
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : martin.picard@lautorite.qc.ca